

Critères de sélection des artistes

Nous avons tenté d'établir des critères précis, aussi objectifs que possible, pour sélectionner les artistes de cette étude. Au-delà des critères qui leurs sont communs, certains critères sont propres à la sélection des artistes internationaux, d'autres à celle des artistes français.

CRITÈRES DE SÉLECTION COMMUNS AUX ARTISTES FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX

De façon très globale, la sélection considère le nombre d'expositions dans des lieux reconnus et dans un laps de temps d'activité limité (4 ou 7 ans).

Les expositions ne sont prises en compte qu'aux conditions suivantes :

- avoir eu lieu dans la période couverte par l'étude (1987-2014) *mise à jour prévue le 31/12/2017* ;
- être personnelles* ;
- avoir eu lieu du vivant de l'artiste et moins de 25 ans après sa première exposition personnelle, l'étude ne s'intéressant qu'aux artistes participant à l'art « en train de se faire » et non à ceux faisant partie de *l'Histoire de l'Art Contemporain*.

* Une exposition est désignée comme personnelle si elle dure au moins trois semaines et présente au moins trois œuvres ou une installation d'envergure.

Remarque : Dans le cas d'une exposition personnelle itinérante, seules les deux premières étapes sont prises en considération.

Un artiste n'apparaît sur l'une des deux scènes – internationale ou française – que s'il a satisfait **l'ensemble** des critères de sélection de cette scène.

Remarque : aussi prestigieuses soient elles, ne sont pas prises en compte les participations, mêmes récompensées, aux événements, prix et projets suivants :

- biennale de Venise, Documenta de Kassel, Münster Skulptur Project, Manifesta, Berlin Biennale, biennale de Sao Paulo, Art Basel Statements, Art Basel Miami-Positions, Art Basel Unlimited ;
- Turner Prize, Van Gogh Biennial Award, Hugo Boss Prize, *ARCO Award to Young Artists*, projets soumis par des commissions prestigieuses (Artangel, Londres ; West of Rome, Pasadena, Californie).

CRITERES DE SELECTION DES ARTISTES INTERNATIONAUX

Pour apparaître sur la scène internationale, l'artiste aura eu **l'un des trois** parcours suivants :

- **soit dans un intervalle de 4 ans** :
 - une exposition personnelle dans une galerie internationale (cf. « [critères de sélection des galeries internationales](#) »),
 - une exposition personnelle aux États-Unis si l'exposition en galerie n'y était pas,
 - une exposition personnelle dans un lieu de renommée internationale* (cf. « critères de sélection des lieux de renommée internationale » et « principaux lieux internationaux retenus ») ;

* hors pays (et pays limitrophe) de celui de l'exposition en galerie internationale ou du pays d'attache (pays de naissance ou de vie) de l'artiste. En cas de plusieurs lieux de vie, on retient la condition la moins favorable pour la sélection de l'artiste.

- **soit dans un intervalle de 4 ans**, cinq expositions personnelles dont :
 - une exposition personnelle dans un lieu de renommée internationale en Europe,
 - une exposition personnelle dans un lieu de renommée internationale aux États-Unis,
 - une exposition personnelle dans un lieu de renommée internationale hors pays (et pays limitrophe) de celui des expositions susnommées ou du pays d'attache (pays de naissance ou de vie) de l'artiste*.
 - deux expositions personnelles dans des lieux de renommée internationale ou nationale ;

* En cas de de plusieurs lieux de vie, on retient la condition la moins favorable pour la sélection de l'artiste.

- **soit dans un intervalle de 7 ans**, trois expositions en musées d'art contemporain dont au moins un en Europe et un aux USA (cf. musées internationaux).

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ARTISTES NATIONAUX

Dans cette étude, pour appartenir à la scène française un artiste peut être soit de nationalité française, soit être né en France, soit avoir vécu plus de 15 ans en France.

En outre, l'artiste aura eu **l'un des trois** parcours suivants :

- **soit dans un intervalle de 7 ans**,
 - une exposition personnelle dans l'une des galeries participant à la FIAC,
 - trois expositions personnelles dans des lieux prestigieux au niveau national (cf. « critères de sélection des lieux nationaux »), dont deux en France et l'autre en France ou dans un pays limitrophe ;
- **soit dans un intervalle de 7 ans**, trois expositions personnelles dans des musées d'art contemporain reconnus dont deux se trouvent en France et l'autre en France ou dans un pays limitrophe ;
- **soit dans un intervalle de 4 ans**, cinq expositions personnelles dont au moins trois dans des lieux de renommée nationale (cf. « critères de sélection des lieux nationaux »), et deux autres en France ou dans un pays limitrophe